



# AS FONDETTES ATHLÉTISME

## DÉCHARGE POUR 2 SÉANCES D'ESSAI – saison 2023-2024

### ATHLÈTE MINEUR (naissance en 2005 et après)

#### Renseignements sur l'athlète (mentions obligatoires)

Nom :  Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :  Sexe :  F  M

Adresse du domicile :

Code postal et commune du domicile :

#### Renseignements sur le représentant légal du mineur (mentions obligatoires)

Nom :  Prénom :

Numéro de portable :  Email :

#### Pratique sportive souhaitée (cochez la case correspondant à la situation du mineur)

	Éveil athlétique (2015 et 2016)	Poussin (2013 et 2014)	Benjamin (2011 et 2012)	Minime (2009 et 2010)	Cadet (2007 et 2008)	Junior (2005 et 2006)
École d'athlétisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Formation athlétisme			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Athlétisme stade					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare **décharger** de toute responsabilité, l'ASF Athlétisme ainsi que ses membres, en cas d'accident ou de dommage de toute nature intervenant lors d'une séance d'essai.

Je m'engage à faire **respecter** au mineur que je représente, les consignes et les règles de sécurité énoncées par l'entraîneur et à adopter un comportement respectueux du matériel et des locaux mis à ma disposition par l'ASF athlétisme.

Paiement de 10 € à déduire de l'adhésion en cas d'inscription par chèque numéro :

La présente décharge de responsabilité n'est valable dans un délai d'un mois maximum qu'à l'occasion des 2 essais à exécuter aux 2 dates suivantes :

Date n° 1  Date n° 2

Au-delà de ces 2 séances, l'accès au stade et la participation aux entraînements ne seront autorisés qu'après une adhésion définitive à l'ASF Athlétisme pour la saison en cours.

DATE :

SIGNATURE du représentant légal